

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : **Le mercredi 6 mai 2026**

Informations générales

Prénom : Gaultier

Nom : Barry-Camu

Numéro de dossier : R-4334-2026

Courriel : gaultier.barry-camu@outlook.com

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Prévion des livraisons et hypothèses sous-jacentes

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Disposer des prévisions les plus centrées possible afin de s'assurer que les tarifs assumés par les membres de l'AHQ-ARQ soient justes et raisonnables.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Énergir présente la prévision des livraisons sur l'horizon 2026-2027 à 2029-2030 (B-0008), avec une demande totale prévue passant de 6 099,3 10⁶ m³ en 2026-2027 à 5 988,3 10⁶ m³ en 2029-2030. La prévision repose notamment sur les hypothèses économiques, énergétiques, concurrentielles, climatiques et de conversion à la biénergie. Énergir présente également une analyse sur l'opportunité d'ajuster la méthodologie de calcul de la normale climatique afin de tenir compte du réchauffement climatique (B-0015). Énergir conclut que la méthodologie actuelle demeure adéquate et demande à la Régie de prendre acte de ses conclusions. L'AHQ-ARQ entend examiner et questionner Énergir sur les hypothèses sous-jacentes à la prévision, notamment : • les hypothèses économiques retenues; • l'évolution du nombre anticipé de clients et des livraisons; • l'analyse de situation concurrentielle et ses effets sur les prévisions de consommation; • les prévisions de livraisons; • les volumes transférés vers l'électricité attribuables à la biénergie; • les écarts entre les prévisions antérieures et les données réelles; • la méthodologie actuelle de calcul de la normale climatique; • les tests effectués par Énergir sur la pondération des années récentes; • la comparaison avec les scénarios climatiques SSP; • la conclusion d'Énergir selon laquelle la variabilité climatique constitue la principale cause des variations tarifaires; • l'impact de la normale climatique sur les prévisions de livraisons et sur les tarifs. L'AHQ-ARQ pourra formuler des recommandations portant sur les hypothèses à retenir, sur les ajustements requis à la prévision des livraisons ou sur les suivis à exiger afin d'améliorer l'acuité prévisionnelle. Elle pourra également recommander à la Régie de prendre acte de l'analyse d'Énergir sur la normale climatique, de demander des précisions additionnelles, ou encore d'exiger un suivi plus détaillé si les résultats ne permettent pas de conclure que la méthodologie actuelle demeure suffisamment robuste.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en analysant les réponses d'Énergir, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience. L'AHQ-ARQ se réserve le droit de modifier, préciser ou compléter les sujets d'intervention et les recommandations sommaires proposés à la lumière des pièces additionnelles qui seront déposées par Énergir, notamment celles attendues vers la mi-mai 2026.

Sujet no. 2

Sujet : Contexte et stratégie d'approvisionnement, établissement de la demande continue en journée de pointe et besoins de l'hiver extrême

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : S'assurer que les approvisionnements sont suffisants et que les stratégies sont optimisées tout en considérant leur impact sur la fixation de tarifs justes et raisonnables.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Énergir indique que son portefeuille de transport sera déficitaire pour les quatre années du plan d'approvisionnement, notamment en raison de l'expiration d'un contrat de 82 TJ/j à l'automne 2026 et de l'augmentation de la demande de pointe (B-0010). Énergir prévoit devoir contracter des capacités additionnelles sur le marché secondaire et recourir à du service de pointe. Énergir présente également une procédure de prolongation de terme, ou Term-up, touchant 856 TJ/j de capacités de transport détenues par Énergir, soit 90 % de ses contrats arrivant à échéance avant octobre 2033. Énergir prévoit préserver son droit de renouvellement jusqu'au 31 octobre 2033 pour les contrats visés. Énergir présente, à l'annexe 4 de la pièce Énergir-H, Document 3 (B-0010, page PDF 40), la méthode d'établissement de la demande continue en journée de pointe et des besoins d'approvisionnement pour l'hiver extrême. Cette annexe traite notamment de l'évolution de la demande de pointe entre les causes tarifaires 2025-2026 et 2026-2027, des facteurs d'ajustement appliqués aux résultats de régression et d'une projection des volumes. L'AHQ-ARQ entend examiner : • l'ampleur et la cause des déficits d'outils d'approvisionnement; • les coûts et la disponibilité des solutions envisagées sur le marché secondaire; • le recours au service de pointe; • la justification du Term-up et ses impacts à long terme; • l'équilibre entre sécurité d'approvisionnement, flexibilité et coût pour la clientèle; • les alternatives possibles, incluant l'optimisation de l'entreposage et des outils existants; • les revenus d'optimisation prévus; • la méthode de régression utilisée pour établir la journée de pointe et ses impacts; • les ajustements appliqués pour les clients en biénergie; • la comparaison des prévisions de pointe avec les observations réelles; • les conséquences tarifaires et d'approvisionnement des choix méthodologiques. L'AHQ-ARQ pourra recommander à la Régie d'encadrer certaines stratégies d'approvisionnement, de demander des analyses de sensibilité ou d'exiger des suivis additionnels sur les coûts, les risques et les alternatives disponibles. Elle pourra également formuler une recommandation sur la méthode à retenir pour établir la demande continue en journée de pointe et les besoins en hiver extrême, ainsi que sur les suivis à exiger pour améliorer la transparence et la robustesse de cette méthode.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en analysant les réponses d'Énergir, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience. L'AHQ-ARQ se réserve le droit de modifier, préciser ou compléter les sujets d'intervention et les recommandations sommaires proposés à la lumière des pièces additionnelles qui seront déposées par Énergir, notamment celles attendues vers la mi-mai 2026.

Sujet no. 3

Sujet : Caractéristiques d'entreposage et modèle de prévision journalière

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : S'assurer que les outils d'entreposage et de flexibilité opérationnelle soient dimensionnés adéquatement et que leur coût soit justifié par les besoins réels de la clientèle.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Énergir indique rechercher des caractéristiques contractuelles d'entreposage à Dawn pour 2027 (B-0012), notamment une capacité minimale de retrait de $717\ 10^3\ \text{m}^3/\text{jour}$, tout en indiquant qu'elle ne dispose pas encore d'un volume suffisant de données pour isoler et quantifier précisément l'impact de son nouveau modèle de prévision journalière. L'AHQ-ARQ entend analyser les caractéristiques recherchées pour les contrats d'entreposage et leur justification. L'AHQ-ARQ pourra recommander le maintien de suivis sur l'acuité du modèle, la production d'indicateurs comparant les prévisions aux besoins réels, ou l'ajustement des capacités contractées si les données démontrent que les besoins sont surestimés.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en analysant les réponses d'Énergir, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience. L'AHQ-ARQ se réserve le droit de modifier, préciser ou compléter les sujets d'intervention et les recommandations sommaires proposés à la lumière des pièces additionnelles qui seront déposées par Énergir, notamment celles attendues vers la mi-mai 2026.

Sujet no. 4

Sujet : Études de faisabilité au site d'entreposage de Saint-Flavien et création d'un CER

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : S'assurer que les dépenses proposées soient prudentes, nécessaires et dans l'intérêt de la clientèle, compte tenu des coûts potentiels et des risques associés à un éventuel projet d'optimisation de l'entreposage.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Énergir demande à la Régie d'autoriser les dépenses requises pour le jalon 1 afin de permettre à Intragaz de procéder aux études préliminaires visant à déterminer le potentiel du site d'entreposage de Saint-Flavien, ainsi que d'autoriser la création d'un CER (B-0016). Énergir indique que les études préliminaires sont structurées en quatre jalons décisionnels et que leur coût total pourrait atteindre environ 8 M\$, alors que le coût estimé du jalon 1 est de 3,1 M\$. L'AHQ-ARQ entend examiner : • la justification du besoin d'entreprendre les études dès maintenant; • les coûts du jalon 1 et les activités qui y sont associées; • les critères de passage d'un jalon à l'autre; • le traitement réglementaire proposé et le fonctionnement du CER; • les risques assumés par la clientèle; • les alternatives disponibles pour combler les déficits d'approvisionnement et en particulier le potentiel du nouveau service interruptible qui est attendu depuis longtemps (B-0010, pages 8 et 24); • les bénéfices attendus, notamment en matière de sécurité d'approvisionnement et de réduction des coûts. À ce stade, l'AHQ-ARQ pourrait être favorable au principe d'étudier une solution susceptible de réduire les coûts d'approvisionnement et d'accroître la flexibilité en franchise, mais sous réserve d'un encadrement strict des dépenses, d'une reddition de comptes claire à chaque jalon et d'une démonstration que les coûts sont prudents et dans l'intérêt de la clientèle.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en analysant les réponses d'Énergir, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience. L'AHQ-ARQ se réserve le droit de modifier, préciser ou compléter les sujets d'intervention et les recommandations sommaires proposés à la lumière des pièces additionnelles qui seront déposées par Énergir, notamment celles attendues vers la mi-mai 2026.

Sujet no. 5

Sujet : Prévision d'approvisionnement et de distribution de GSR, inventaires et frais de socialisation

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : S'assurer que les achats, les inventaires et les coûts liés au GSR soient gérés de manière prudente, transparente et équitable pour la clientèle.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Énergir présente une prévision d'approvisionnement et de distribution de GSR pour les années 2026-2027 à 2029-2030 (B-0014). Les volumes exigibles passent notamment de $305\ 386\ 10^3\ \text{m}^3$ en 2026-2027 à $425\ 594\ 10^3\ \text{m}^3$ en 2029-2030, alors que les volumes vendus demeurent inférieurs aux volumes exigibles. L'AHQ-ARQ entend examiner : • la cohérence entre les volumes de GSR achetés, les volumes exigibles et les volumes vendus; • la prévision de la demande volontaire de GSR; • l'évolution des inventaires de GSR; • l'impact des volumes invendus sur les frais de socialisation; • les hypothèses de croissance de la clientèle volontaire; • la stratégie de commercialisation du GSR; • la prudence des achats projetés, notamment lorsque certains contrats ne sont pas encore signés ou nécessiteront une approbation spécifique de la Régie. L'AHQ-ARQ pourra recommander à la Régie d'exiger des suivis additionnels, d'encadrer la reconnaissance des surcoûts socialisés ou de demander à Énergir de mieux arrimer ses achats de GSR à la demande volontaire et aux obligations réglementaires.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en analysant les réponses d'Énergir, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience. L'AHQ-ARQ se réserve le droit de modifier, préciser ou compléter les sujets d'intervention et les recommandations sommaires proposés à la lumière des pièces additionnelles qui seront déposées par Énergir, notamment celles attendues vers la mi-mai 2026.

Sujet no. 6

Sujet : Tarifs de réception et fonctionnalisation des coûts liés aux projets d'injection de GSR

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : S'assurer que les coûts associés aux projets d'injection de GSR soient alloués conformément au principe de causalité des coûts et que la clientèle ne supporte pas indûment des coûts qui devraient être assumés par les producteurs.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Le tarif DR vise à récupérer quatre catégories de coûts auprès des producteurs et de l'ensemble de la clientèle d'Énergir. Énergir propose des modifications au tarif de réception pour le projet d'injection de Sainte-Sophie, notamment afin de traiter les coûts d'utilisation du réseau de TQM et de supprimer la composante D du tarif de réception et de récupérer certains coûts par la composante A, en lien avec une lettre d'entente avec TCPL/TQM (B-0019). L'AHQ-ARQ entend examiner : • la conformité de la proposition avec le principe de causalité des coûts; • la justification de la suppression de la composante D; • le traitement proposé des coûts de branchement et d'utilisation du réseau TQM; • la distinction entre les coûts assumés par le producteur et ceux susceptibles d'être socialisés; • les impacts potentiels sur la clientèle. L'AHQ-ARQ pourra recommander que la proposition soit approuvée seulement si la Régie est satisfaite que les coûts sont correctement fonctionnalisés et que la clientèle est tenue indemne des coûts causés par les producteurs.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en analysant les réponses d'Énergir, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience. L'AHQ-ARQ se réserve le droit de modifier, préciser ou compléter les sujets d'intervention et les recommandations sommaires proposés à la lumière des pièces additionnelles qui seront déposées par Énergir, notamment celles attendues vers la mi-mai 2026.

Sujet no. 7

Sujet : Tarif de réception temporaire pour la SÉMER

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : S'assurer que la solution temporaire proposée pour l'injection du GSR de la SÉMER n'impose pas de coûts injustifiés à la clientèle et respecte le principe de causalité des coûts.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : En raison d'un retard dans la mise en service de la station de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, Énergir propose une solution temporaire permettant à la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMER) d'injecter du GSR Liquide avant la mise en service de ladite station (B-0020). Énergir indique que les coûts de la solution temporaire seront facturés au producteur SÉMER par un tarif de réception temporaire et que les coûts d'entretien et d'opération sont estimés à 1,61 M\$. L'AHQ-ARQ entend examiner en détail la proposition notamment sa nécessité et sa justification, les coûts estimés, la méthodologie de facturation proposée et les impacts sur le coût de la molécule de GSR et sur la clientèle. L'AHQ-ARQ pourra recommander l'approbation de la méthodologie uniquement si la Régie est satisfaite que les coûts réels seront récupérés auprès du producteur et que la clientèle d'Énergir sera tenue indemne.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en analysant les réponses d'Énergir, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience. L'AHQ-ARQ se réserve le droit de modifier, préciser ou compléter les sujets d'intervention et les recommandations sommaires proposés à la lumière des pièces additionnelles qui seront déposées par Énergir, notamment celles attendues vers la mi-mai 2026.

Sujet no. 8

Sujet : PGEÉ 2026-2027

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : S'assurer que les coûts du PGEÉ intégrés aux tarifs soient justifiés, rentables et cohérents avec l'objectif de tarifs justes et raisonnables.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Énergir demande à la Régie de prendre acte, aux fins de l'établissement des tarifs 2026-2027, d'un budget global du PGEÉ de 68,6 M\$, incluant 61,7 M\$ en aides financières et 6,9 M\$ en dépenses d'exploitation (B-0017). Énergir prévoit des économies nettes de 55,5 M\$ et une réduction nette de GES de 106 632 tonnes de CO₂. L'AHQ-ARQ entend examiner : • l'évolution du budget du PGEÉ; • la rentabilité des programmes et volets; • les économies nettes prévues; • l'impact tarifaire du PGEÉ, estimé à 0,83 % pour 2026-2027; • les programmes ou volets dont la rentabilité est inférieure à 1; • le lien entre les économies du PGEÉ, la prévision des livraisons et les coûts d'approvisionnement; • la cohérence du PGEÉ avec les objectifs de transition énergétique et la maîtrise des coûts pour la clientèle. L'AHQ-ARQ pourra recommander à la Régie de prendre acte du budget du PGEÉ, de demander des suivis additionnels sur certains volets ou de conditionner l'intégration de certaines dépenses à une démonstration suffisante de leur rentabilité et de leur utilité pour la clientèle.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : L'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes du présent dossier, notamment en préparant des demandes de renseignements, en analysant les réponses d'Énergir, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience. L'AHQ-ARQ se réserve le droit de modifier, préciser ou compléter les sujets d'intervention et les recommandations sommaires proposés à la lumière des pièces additionnelles qui seront déposées par Énergir, notamment celles attendues vers la mi-mai 2026.